Département du
PAS DE CALAIS

Arrondissement
D'ARRAS

Canton
SAINT-POL-SUR-TERNOISE

Commune d'AUMERVAL

****

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1er Octobre 2021

Séance du 01 Octobre 2021

L'an Deux Mil Vingt et un le premier octobre à 19h le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 septembre 2021, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. DELERUE.

Etaient présents tous les conseillers.

Secrétaire de séance : BRUNO DESCAMPS

Approbation du compte rendu de conseil municipal du 19 Juillet 2021

Aucune remarque faite

Modification de l'acte constitutif d'Electricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal par lecture du courrier reçu par la FDE, que l'acte constitutif d'électricité a été modifié. En effet des modifications ont eu lieu concernant la refacturation des frais de fonctionnement, et l'ouverture du groupement, pour cela une délibération doit être prise afin que l'acte constitutif version 2021 soit validé. Après délibération, à l'unanimité des membres présents le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés. (11 POUR).

Assurances

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une erreur lors du dernier conseil municipal dans l'énoncé du montant de la cotisation pour l'assurance GAN. En effet le montant de 1652.56 € par an avait énoncé. Or la cotisation annuelle pour l'assurance GAN payé en 2021 est de 2134.81€.
Aucun changement n'avait été fait car peu d'écart entre les différents devis effectués.

Pour rappel :
AXA pour un montant de 1538.35€.
GROUPAMA pour des montants de 1740.39€ et 1412.66€ avec ou sans la protection juridique.

A ce jour M le Maire informe les membres du Conseil, qu'il a choisi la compagnie d'assurance AXA, qui reste moins chère pour les mêmes garanties. La commune fera donc une économie de 596.46€ pour 2022.

Allocation rentrée scolaire

Monsieur le maire informe, le Conseil Municipal, que chaque année l'allocation communale de rentrée scolaire est attribuée aux enfants fréquentant un établissement du second degré, et jusqu'à l'âge de 16 ans, pour un montant de 23€. Monsieur le Maire propose l'augmentation de celle-ci, et propose que l'allocation communale de rentrée scolaire soit de 25€. Après délibération, les membres du conseil acceptent la proposition de Monsieur le Maire. POUR 10 ABSTENTION 1

Courrier Mairie de Floringhem

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par la mairie de Floringhem, intitulé projets de chantiers écoles/travaux publics dans les communes.

En effet la Mairie de Floringhem a souhaité développer un partenariat de formation et de professionnalisation avec le Lycée des Travaux publics de Bruay la Buissière. Des travaux tels que curages de fossés divers, créations et terrassements d'espaces ludiques, créations de réseaux divers pourront être réalisés par les lycéens. La commune de Floringhem nous demande si cela pourrait nous intéresser. Les membres du Conseil, sont d'accord (10 POUR 1 ABSTENTION) sur le principe de partenariat.

Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation du village

Monsieur le Maire informe que les devis ont été réétudiés comme cela avait été demandé lors de la réunion du 19 juillet 2021. Les membres de la Commission de Travaux s'étaient réunis fin juillet avec l'entreprise DUFFROY ET BAUDE BILLET.

Monsieur le Maire présente les devis les nouveaux devis

	HT	TTC
DUFFROY	76 198.06€	91 437.67€
BAUDE BILLET	79 133.60€	94 960.32€

M. TOUPIN demande qu'un tableau comparatif soit fait, M le Maire répond en expliquant que les 2 devis sont identiques lignes par lignes. Donc qu'il n'y a pas besoin de tableau comparatif.

Plusieurs membres du conseil auraient aimé que les devis soit envoyé en amont de la réunion.

Après multiple explications et discussion, M le Maire propose de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Après Vote 5 sont POUR et 4 sont CONTRE DUFFROY et 2 S'ABSTIENNENT.

Le choix de l'entreprise sera voté lors d'une prochaine séance de conseil, afin de pouvoir rediscuter calmement du choix de l'entreprise.

Nuisances sonores concernant la salle multi-activité

M le Maire fait lecture du courrier qu'il a reçu concernant les nuisances sonores causés par les locataires de la salle multi activité. Il informe son conseil qu'il faut résoudre le problème. Un technicien de la société SONOLENS est déjà passé vérifier le limiteur de son, celui-ci fonctionne parfaitement. Il propose de prendre des mesures telles que la pose d'un « groom », la modification du règlement de la salle multi-activité et le déplacement du micro.

PPRi Plan de Prévention des Risques Inondation

M. Maire informe qu'une enquête publique est en cours, en ce qui concerne le PPRi, il explique les plans. Il informe qu'il a rencontré le commissaire enquêteur, et qu'il a pu exposer les problèmes liés aux inondations. Il expose des photos concernant les dernières inondations. M le Maire, prévoit de faire déboucher les canalisations Rue de Pernes par la société VEOLIA EAU.

Courrier Nuisances Sonores

M le Maire lit la lettre qu'il a reçue concernant des plaintes pour nuisances sonores causé par la société de transport CREPIN. Il informe qu'il a envoyé un courrier afin de régler le problème à l'amiable mais sans succès. Le responsable de la société des transports CREPIN a répondu par lettre recommandée, qu'il ne se sentait pas concerné par les griefs qu'ils lui sont reprochés.

Institutrice

M le Maire informe que l'institutrice a envoyé un mail en mairie. Celle-ci nous a fait remarquer que certaines pratiques et dues n'étaient pas de bon aloi de la part de certaines personnes. M Le Maire s'est entretenu avec Mme Legrand et Mme Catouillard.

Prise de parole des membres du Conseil

M. Descamps évoque le fait que lors des congés de la secrétaire de mairie, la mairie n'est pas ouverte, et qu'aucune permanence n'a lieu. M le Maire répond qu'il est disponible et que son numéro est affiché sur la porte en cas de soucis. D'autres membres du conseil émettent leur avis et qu'il serait souhaitable de faire une permanence pendant les jours d'ouverture.

M. Droques, lit une lettre qui est destiné à M. Le Maire, dans laquelle il décrit des faits relatifs au fonctionnement en interne de la Mairie.

Séance levée : 20h35